

# LE CONTRAT RELAIS

La Garantie de **Média-Santé** face à un arrêt de travail inopiné.

---

- ▶ **Garantie** d'obtenir, sans délai, **un remplaçant** motivé, compétent et bénéficiant de sérieuses références, quelle que soit la période de l'année.  
Média-Santé rémunère une équipe de remplaçants expérimentés, prêts à partir pour vous remplacer très rapidement et prendre ainsi votre relais lorsque la situation l'impose.
- ▶ **Garantie** d'obtenir un **revenu** journalier immédiat.  
Votre remplaçant, vous remet chaque jour la recette de votre cabinet. Le contrat prévoit que vous gardiez jusqu'à 50 % des honoraires car Média-Santé indemnise votre remplaçant à votre place.
- ▶ **Garantie** de maintenir votre **cabinet ouvert** et actif sans interruption.  
Vos patients sont reçus à votre cabinet. Ils ne sont ni déroutés, ni contraints de consulter vos confrères. Vos contrats « médecin-traitant » sont assurés ainsi que la continuité des soins, au mieux pour vos patients.
- ▶ **Garantie de déduire intégralement** cette assurance de vos recettes, sans plafonnement. Par la nature juridique de ses garanties, le Contrat Relais constitue un investissement 100 % déductible de vos recettes. Il n'est pas affecté par les plafonnements du régime Madelin. Si bien qu'après déduction fiscale, son coût réel ne représente environ que 40 % de son acquisition.
- ▶ **Garantie de décharger vos proches et associés** des soucis et contraintes de votre cabinet.  
Sur simple appel, l'équipe de Média-Santé prend en charge et organise l'intégralité de votre remplacement.
- ▶ **Garantie de renforcer la confiance** que vos patients placent en vous.  
Le relais entre vous et votre remplaçant est sans faille. Vos patients vous en félicitent : le remplaçant qui vous seconde est sérieux, compétent et motivé. Et votre carnet de rendez-vous est normalement rempli.

- ▶ **Garantie** de bénéficier d'une protection **sans questionnaire médical** à l'entrée.  
Depuis sa création en 1986 par Média Santé, la garantie de « remplacement au pied levé » pour tout médecin libéral subitement immobilisé ne repose sur aucun critère d'antécédents médicaux. Cette caractéristique fondamentale rend le Contrat Relais accessible à tous sans questionnaire médical d'entrée.
- ▶ **Garantie** de disposer d'une **prévoyance optimale**, personnelle et professionnelle.  
Votre remplacement est pris en charge jusqu'à 12 semaines consécutives, soit la durée de carence de vos indemnités journalières CARMF. Le mode de rétrocession d'honoraires garanti par le Contrat Relais couvre largement vos frais fixes de cabinet. Vous pouvez ainsi optimiser votre niveau de protection réel et revoir à la baisse vos primes IJ et pertes de revenus (ou d'exploitation) de votre assurance facultative.

## LES DERNIERS TÉMOIGNAGES REÇUS CETTE ANNÉE

*« Un immense remerciement à Média-Santé qui a réussi l'immense exploit de me dénicher 7 remplaçants sur 2 mois et organiser toute la logistique avec disponibilité et gentillesse. »*

*« Bonne réactivité de l'équipe de Média-Santé avec recherche rapide de remplaçants. »*

*Médecins généralistes installés – Septembre 2023*